

Donation, héritage et association bien être animal.

Par **Bobette88**, le **31/01/2017** à **15:30**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Ma mère a reçu une donation il y a 17 ans. Ma grand-mere vient de mourir et a déshérité ma mère de la part réservataire au profit d'une association de protection des animaux. La donation vieille de 17 ans entre-t-elle en ligne de compte dans la mesure ou ma mère est sa seule fille?

MERCI marque de politesse[smile4]